Province	Brabant Wallon
Ville	OTTIGNIES LOUVAIN-LA-NEUVE
Division	1ère (OTTIGNIES)
Section	F
Parcelle	24w et 24v pies

Objet DIVISIONS DE PARTIES DE PARCELLES SISES AVENUE REINE ASTRID

PROCES-VERBAL DE MESURAGE, DE DIVISION ET DE BORNAGE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février.

Nous soussignés. Sébastien Daune, Géomètre-Expert-Immobilier, légalement admis et assermenté auprès du Tribunal de Première Instance de Mons le 07/06/2013.

Anthony Mansvelt, Géomètre-Expert-Immobilier, légalement admis et assermenté auprès du Tribunal de Première Instance de Nivelles le 23/10/2007.

Et repris respectivement au Ministère des Finances sous les matricules 160001 et 190006,

Déclarons avoir procédé au mesurage, à la délimitation et à la division de parcelles actuellement cadastrées ou l'ont été Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, 1ère Division (Ottignies), section F, numéros 24w et 24v pie figurées au plan ci-contre, et ici dénommées :

LOT 1 (parcelle 24w pie) - (teinte jaune) - Contenance de vingt-quatre ares trente et un centiares (24 a 31 ca)
Délimité par les sommets Li 1-Li 2-Li 19(BD)-Li 3-Li 18-Li 17-Li 16-Ba/Li 15-Ba/Li 14-Li 13(BD)-Li 12-Li 11-Li 10-Li 8-Li 7 et Li 1

LOT 2 (parcelle 24w pie) - (teinte rose) - Contenance de deux ares et sept centiares (02 a 07 ca)
Délimité par les sommets Li 1-Li 2-Li 19(BD)-Li 3-Li 4-Ba/Li 5-Li 6 et Li 1

LOT 3 (parcelle 24v pie) - (teinte bleu) - Contenance de onze centiares (11 ca)
Délimité par les sommets [illegible]

Les présentes limites ont été reconstituées sur base de notre levé de terrain, des croquis cadastraux et du plan terrier dressé par le géomètre E. Gilias en date du 31 mars 1903 et approuvé par le Conseil communal le 16 juin 1903.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal de mesurage et de délimitation en date que dessus pour valoir à telle fin que de droit.

Pour la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve,

Les Géomètres,

Le Directeur Général,

La Bourgmestre.

Dossier : 323_002

PROVINCE	BRABANT WALLON
COMMUNE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
DIVISION	1ère (Ottignies)
SECTION	F
PARCELLE	24w et 24v pies

PLAN DE MESURAGE ET DE DELIMITATION PARCELLAIRE

Adopté définitivement par le Conseil Communal en séance tenue le à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Par le Collège

Le Directeur Général

G. LEMPEREUR

La Bourgmestre

F. CHANTRY

Dressé par
Sébastien Daune, Géomètre-Expert - Anthony Mansvelt, Géomètre-Expert

Date : 27.02.2024
Echelle : 1:200

Pour la
VILLE D'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
Avenue des Combattants, 35
B - 1340 - Ottignies-Louvain-la-Neuve
☎ 010/43.61.11 — 010/43.61.09
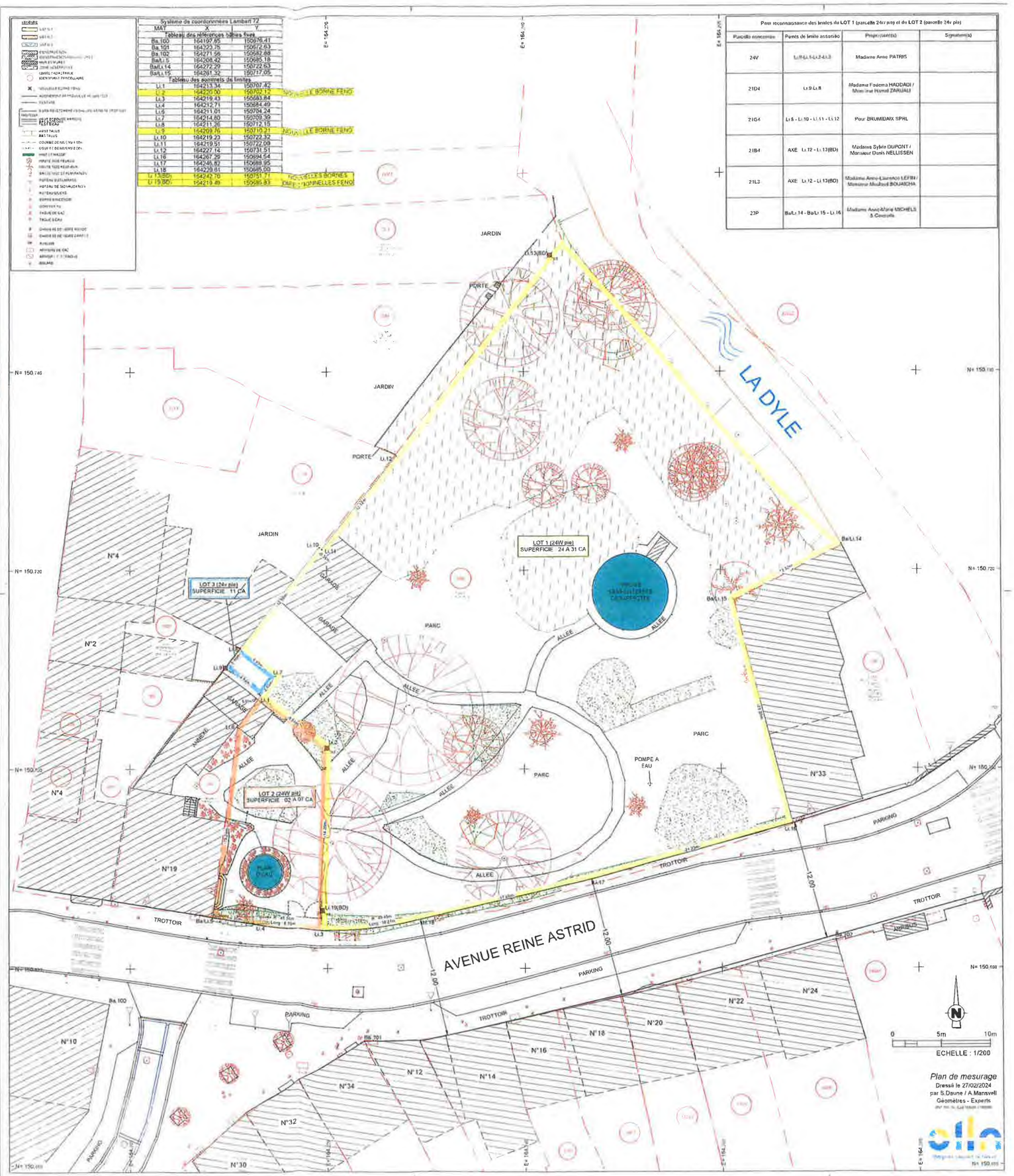
Dossier : 323_002